



DynaLo

Les bonnes pratiques efficaces, participatives, originales ou ludiques, mais surtout... durables

Il y a quelques mois, l'Union des Villes et Communes de Wallonie a été sélectionnée dans le cadre de l'appel à projets « Wallonie#Demain » lancé par la Wallonie, à l'instar de plusieurs communes. Cet appel à projets lancé par le Ministre du Développement durable vise à soutenir les initiatives qui réinventent ce qui existe et imaginent des alternatives, créent de nouvelles perspectives, plus respectueuses de leur cadre de vie et de tous les citoyens, esquissant une autre Wallonie à venir. L'Union des Villes et Communes de Wallonie est soucieuse, de longue date, de soutenir les efforts des villes et communes qui s'engagent dans un développement durable des territoires et des politiques locales, et élaborent des stratégies d'adaptation aux changements climatiques. C'est pourquoi, elle a proposé l'élaboration d'un catalogue qui vise à offrir aux pouvoirs locaux au sens large (communes, les CPAS, les ADL, etc.) une vitrine pour leurs bonnes pratiques afin que d'autres puissent s'en inspirer.



**ALEXANDRE
PONCHAUT**
Conseiller expert



**MARIANNE
DUQUESNE**
Conseiller expert



**GWENAËL
DELAITE**
Conseiller



**CHRISTEL
TERMOL**
Conseiller expert

Social + Économique + Environnemental

Contrairement à certaines idées reçues, le concept de développement durable n'est pas orienté vers la seule protection de l'environnement. Il implique une approche transversale intégrant le pilier économique, social et environnemental. Le patrimoine culturel ne doit pas être négligé, l'UNESCO travaille d'ailleurs pour sa sauvegarde, ainsi la culture au sens large s'impose peu à peu comme un quatrième pilier.

Les collectivités locales, par la transversalité de leurs compétences, leur connaissance des réalités locales et leur fonctionnement en prise directe avec les citoyens et le territoire, ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre concrète du développement durable. Les décrets du 27 juin 2013

précisent d'ailleurs que le Gouvernement arrête toutes les mesures qu'il estime nécessaires pour encourager l'adoption de stratégies de développement durable au niveau local.

« Le développement durable ne se limite pas à l'environnement »

Les communes disposent de nombreux outils dans leurs prérogatives d'autorités publiques, dans leur gestion interne, dans les politiques sectorielles de planification qu'elles mènent en partenariat avec la Wallonie et dans diverses formes de partenariats qu'elles sont susceptibles de développer.

L'objectif de développement durable, tel que défini par les Nations Unies et identifié par la Wallonie en tant que principe de bonne gouvernance, nécessite une vision d'ensemble permettant à tous les outils communaux de conserver les avantages de leurs spécificités sectorielles, tout en assurant une vision globale intégrant les trois piliers du développement durable. Le programme stratégique communal transversal ou l'Agenda local 21, par exemple, procède de la même vision structurante.

Force est de constater que, sur le terrain, de nombreuses actions concrètes sont d'ores et déjà menées par les villes et communes, au bénéfice du citoyen, et que ces expériences locales doivent pouvoir être amplifiées et répliquées en suscitant une réelle émulation à leur égard.

Le projet de l'Union des Villes, appelé « DynaLo », pour « Dynamiques locales », vise à offrir aux pouvoirs locaux au sens large une vitrine pour leurs bonnes pratiques en matière de développement durable afin que d'autres puissent s'en inspirer.

En effet, tous les jours nous constatons que les communes, les CPAS, les ADL, etc., mettent en œuvre des expériences audacieuses, ambitieuses, positives, qu'il nous semble important de mettre en valeur.

Dans le cadre de ce projet, nous avons lancé un appel aux pratiques durables parmi nos membres, afin d'alimenter ce catalogue composé de fiches-typiques facilitant la visibilité et le partage.

Les objectifs de développement durable des Nations Unies

En septembre 2015, l'Organisation des Nations Unies a établi, dans le cadre de son agenda 2030, une liste de dix-sept « Objectifs de Développement Durable ». Cet agenda détermine en effet les cibles à atteindre à l'horizon 2030, définies pour chacun des objectifs. Ces 169 cibles sont communes à tous les pays engagés, et répondent aux objectifs généraux suivants : éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous.

Quels types d'initiatives sont concernées par DynaLo ?

DynaLo est un outil évolutif, il est destiné à s'étoffer avec le temps pour offrir un panel de bonnes idées aux pouvoirs locaux, et être pour ceux-ci une vitrine des initiatives exemplaires qu'ils mettent en place.



Comme en témoignent les objectifs du développement durable repris ci-dessus, les expériences à mettre en avant peuvent être très diverses ! Le développement durable, faut-il le rappeler, est un concept à trois dimensions : environnementale, sociale et économique. Notons que certains y ajoutent un quatrième pilier : la culture.

Ce concept se décline par exemple dans les thématiques suivantes :

- L'alimentation, la lutte contre le gaspillage alimentaire, les circuits courts (chèques-commerce, potagers collectifs, marchés fermiers...)
- La réappropriation des espaces publics par leurs habitants (potagers collectifs, animations de quartier, co-construction...)
- La mobilité (le développement d'alternatives à la voiture, les voitures partagées, la mobilité durable...)
- La participation citoyenne (démocratie participative, budget participatif, coopérative citoyenne...)
- Les projets à dimension sociale ou sociétale prédominante mais alliant

un aspect écologique... (insertion sociale au travers d'un potager, maison de repos mettant en place des activités écologiques pour leurs pensionnaires, projet collectif dans un quartier sensible...)

- Les marchés publics durables (repas bio pour les écoles ou CPAS, clause sociale/environnementale...)
 - La réduction de l'empreinte écologique (diminution des déchets, tri, ressourcerie...)
 - Les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables
- Et bien d'autres...

Sans compter que ces considérations peuvent s'entremêler au sein d'un même projet !

Les communes de demain agissent déjà en faveur de leurs citoyens, en fonction de leurs moyens, à petite ou grande échelle, et participent à leur niveau à améliorer le quotidien, le cadre de vie, les conditions de vie, de manière durable. Nous vous encourageons à alimenter ce « catalogue », en nous faisant part de vos actions !



Nous vous invitons à consulter deux des premières fiches de ce projet dans ce numéro du *Mouvement communal*. L'ensemble des fiches sont accessibles sur notre site internet www.uvcw.be, sous l'onglet... DynaLo ! Nous sommes en recherche permanente de bonnes pratiques à partager. Vous avez développé une expérience en développement durable au sein de votre entité ? Faites-nous en part à l'adresse traitdenvi@uvcw.be.



Ville de Chimay

Promouvoir les initiatives citoyennes via les budgets participatifs

Cible de la démarche

La Ville de Chimay a décidé d'agir afin d'aider les citoyens, les asbl ou les associations de fait pour qu'ils s'investissent davantage dans la vie de leur village.

Raison d'agir

Situation générale

Le budget participatif mis en œuvre depuis 2015 constitue une initiative innovante pour la ville de Chimay. Une enveloppe de 56.000 euros doit permettre de développer des initiatives citoyennes dans tous les villages de l'entité. Cette somme représente 4.000 euros et peut être répartie sur un ou plusieurs projets par village. La répartition dépend des projets proposés et retenus.

Les objectifs poursuivis par cette démarche sont triples :

Le budget global est réparti également par village. C'est ainsi que chaque village se voit octroyer un budget annuel de 4.000 euros.

Ce n'est pas la ville qui propose des projets aux citoyens, mais bien l'inverse : les idées de projets doivent émerger des citoyens. Les associations ou les groupes de citoyens peuvent proposer le ou les projets qu'ils souhaitent développer eux-mêmes sur le territoire de leur village.

Ce ne sont pas les idées qui manquent, mais parfois c'est l'absence de financement qui bloque le développement de projet. Ces possibilités de mises à disposition de fonds nouvelles doivent permettre de renforcer le tissu associatif et la coopération entre les citoyens, en leur permettant d'agir ensemble pour développer leur initiative soutenue financièrement par la ville.



Pour pouvoir prétendre à ce subside communal (attention au respect des prescrits du CDLD), les projets doivent répondre à certains critères :

- ▶ Le projet proposé doit être d'intérêt public ;
- ▶ Le projet proposé doit concerner principalement le village de l'association ou du groupe porteur de projet ;
- ▶ Le projet proposé ne peut se substituer à une action visant à remplir une des missions de base de l'administration communale ou s'opposer à celle-ci.

C'est un système d'appel à projets qui est mis en place : chaque groupe de citoyens ou chaque association (établie dans le village du projet concerné) peut recevoir un financement pour développer son initiative citoyenne, si son projet est retenu.

Les asbl, les associations de fait ou les groupes d'au moins dix citoyens peuvent déposer un ou plusieurs projets pour autant qu'aucun membre du Conseil communal ou du Conseil de l'action sociale ne participe à l'initiative.

Les projets éligibles peuvent être très variés et concerner par exemple la rénovation du petit patrimoine public, l'embellissement du cadre de vie, l'achat de matériel pour une association, la rénovation d'un local ou encore le développement d'un projet à caractère public et pédagogique.



Les dossiers de candidature comportent trois parties. Le porteur de projet doit d'abord expliquer en quoi son projet peut être considéré comme une initiative citoyenne. Il doit ensuite définir l'apport de son projet à la vie de son village. Enfin, élément important évidemment, il doit préciser les moyens nécessaires à la mise en place du projet : coût estimé (dépenses précises), autres sources de financement, montant du subside demandé.



Dans le cadre de la campagne 2016-2017, les candidats ont eu du 15 octobre 2016 au 31 décembre 2016 pour déposer leurs projets. L'administration a analysé durant le mois de janvier les dossiers pour vérifier leur comptabilité avec les critères de sélection. Les projets validés ont été ensuite présentés au sein des villages concernés lors d'une réunion citoyenne se déroulant durant le premier trimestre 2017. Lors de ces réunions, les porteurs de projets ont eu la possibilité d'expliquer à leurs concitoyens le contenu de leur dossier afin de les convaincre de l'intérêt de voter pour leur projet. Le vote des participants à la réunion a permis de classer les dossiers. En fonction du classement et des budgets demandés, un ou plusieurs dossiers ont été acceptés dans chaque village. Si d'aventure, il n'y avait qu'un seul projet dans un village, il devait remporter les votes de 2/3 des participants à la réunion.

Une fois qu'un projet est approuvé, la commune s'est donné trois mois pour libérer 70 % du budget participatif octroyé. Dans un délai d'un mois après réception des factures corrélatives au projet, les 30 % restants sont versés.



Le point très positif de ce projet est qu'il a réussi à recréer des liens au sein des citoyens via le montage des projets et à retisser un réseau social. Il n'y a pas eu non plus de compétition, mais plutôt des discussions entre les différents porteurs de projets pour arriver à ce que les différents dossiers proposés au sein d'un même village soient tous financés plutôt que d'être en concurrence. Pour rappel, seul le matériel est subsidié et pas la main d'œuvre.

Certains projets ont abouti à une séance d'inauguration permettant aux porteurs de projets de présenter avec fierté les résultats de leur travail à leurs concitoyens et à la Ville.

Quelques exemples de réalisation : aires de jeu, restauration de sentiers, bancs, bacs à fleurs, boîtes à livres, jardin communal, ...



Les subventions

Pour la période 2016 – 2017, une enveloppe budgétaire de 56.000 euros a été consacrée au projet par la Ville de Chimay. Ce budget provient de la taxation des éoliennes présentes sur le territoire de la Ville.

Difficultés rencontrées

Qui dit budget participatif dit participation ! A l'heure actuelle, il est parfois difficile d'arriver à mobiliser la population dans le cadre de ce genre de projets. Il faut les informer par différents biais en travaillant au niveau de différentes tranches d'âge également. Par exemple, la Ville a arrêté d'organiser la réunion préalable au dépôt de projet, car les gens étaient au final suffisamment au courant par les autres voies de communication. Par contre, la population était bien présente lors des réunions pour choisir les projets à subsidier.

Dans le cadre de ce projet, les citoyens se sont rendu compte de la différence entre adhérer à un projet mené par la commune et prendre soi-même ou en groupe l'initiative de développer un projet au départ d'un subside de la commune. Cela aura été l'occasion aussi pour certains de découvrir les différentes étapes d'un processus d'élaboration de projet (négociation, montage de projet, autorisation, permis, investissement personnel, ...).



Un conseil pour démarrer?

Avant de lancer ce type d'appel à projets, il faut que la commune ait bien tout préparé à l'avance en ayant écrit clairement les différentes conditions d'octroi et les critères de sélection. La commune doit savoir pourquoi elle lance le projet, comment elle va le lancer, l'accompagner et vérifier les résultats. Il faut savoir où la commune veut aller et anticiper le plus grand nombre de questions.



Contact

Ville de Chimay
Bénédicte Satre,
Agent en charge du budget participatif
060/30.37.11
benedicte.satre@ville-de-chimay.be

Plus d'infos :
<http://www.ville-de-chimay.be/pdf/budget-participatif-regles-et-fonctionnement-2018.pdf>

En quelques mots...

Pour qui ? Citoyens des différents villages
Quel objectif ? Redynamiser la participation des citoyens au redéploiement de projets sur leur commune en finançant leurs idées
Comment ? Chaque année, un budget est alloué à chaque village pour financer un ou plusieurs projets portés par les citoyens.
Budget ? 56.000€ avec 4.000€ par village

Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies :

